

Arrêté fédéral concernant le budget financier de l'Entreprise des PTT pour l'année 1991

du 10 décembre 1990

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 13, lettre d, de la loi sur l'organisation des PTT¹⁾;
vu le message du Conseil fédéral du 17 octobre 1990²⁾,
arrête:

Article premier

Le budget financier de l'Entreprise des PTT pour l'année 1991, présentant un bénéfice d'entreprise de 54 748 000 francs et des investissements de 3 915 861 000 francs, est approuvé.

Art. 2

¹ L'effectif moyen du personnel des PTT, soumis à autorisation, est fixé pour 1991 à 64 535 personnes.

² Si un accroissement extraordinaire du trafic l'exige impérieusement, une augmentation des effectifs moyens peut être demandée pour les services d'exploitation. Les articles 17 et 18 de la loi fédérale du 6 octobre 1989³⁾ sur les finances de la Confédération sont applicables par analogie.

Art. 3

Sont ouverts à l'Entreprise des PTT des crédits d'engagements:

- d'un montant de 767 832 000 francs pour des terrains et des constructions;
- d'un montant de 1 605 801 000 francs pour des commandes de matériel à valoir sur les années 1992 et suivantes;
- d'un montant de 312 983 000 francs pour des installations de traitement de l'information.

Art. 4

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

¹⁾ RS 781.0

²⁾ Pas publié dans la FF.

³⁾ RS 611.0

Conseil national, 5 décembre 1990

Le président: Bremi

Le secrétaire: Anliker

Conseil des Etats, 10 décembre 1990

Le président: Affolter

La secrétaire: Huber

S10642

Arrêté fédéral concernant le budget financier de l'Entreprise des PTT pour l'année 1991 du 10 décembre 1990

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.12.1990
Date	
Data	
Seite	1740-1741
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 404

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.